

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Immeuble communautaire sis rue du Tauzin cadastré ID 363 et
387 pour 2 528 m².
□ Cession à la SA d'HLM DOMOFRANCE - AUTORISATIONS - DECISION**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération NEUROCAMBUS la Ville de Bordeaux et la CUB ont demandé à la SA d'HLM DOMOFRANCE d'envisager la démolition des 148 logements de la cité Léo Saignat à Bordeaux.

Ces logements devront en effet être reconstruits dans le quartier Saint Augustin laissant place ainsi à de nouvelles unités de recherches scientifique et médicale.

C'est à ce titre que DOMOFRANCE s'est employé à rechercher dans le secteur considéré le foncier nécessaire à son programme de reconstruction de l'actuelle offre locative Leo Saignat.

S'étant alors rapprochée de notre Etablissement la SA d'HLM DOMOFRANCE s'est montrée intéressée par l'acquisition d'un terrain communautaire bâti d'environ 2 528 m² sis rue du Tauzin à Bordeaux en son état actuel, sans recours contre le vendeur.

La cession de ce bien, qui reçoit un accueil favorable des services communautaires concernés, pourrait s'effectuer au prix de 460 000 euros net vendeur qui n'est pas inférieur à l'avis de France Domaine, étant ici précisé que ladite mutation ne rentre pas dans le champ d'application de la TVA.

Afin de compléter l'offre foncière dévolue à son programme de reconstruction susvisé DOMOFRANCE s'est également portée acquéreur d'un terrain appartenant au Centre Hospitalier Charles Perrens, situé à l'angle des rues de Bethmann et du Tauzin, actuellement à usage de parking et de crèche pour le personnel hospitalier.

Ce terrain, d'une superficie de 8 500 m² constituerait alors le coeur du projet de reconstruction et pourrait recevoir une centaine de logements sociaux après démolition de la crèche précitée.

C'est la raison pour laquelle, aux termes de la solution foncière globale négociée par les parties en présence il vous est également proposé d'accepter dans le cadre de la cession

du foncier communautaire de substituer le cas échéant à la SA d'HLM DOMOFRANCE le Centre Hospitalier Charles Perrens pour la reconstruction de sa crèche.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme

VU l'avis de France Domaine du 6 juillet 2010

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La cession des parcelles communautaires susvisées à la SA d'HLM DOMOFRANCE dans leur état actuel et sans recours contre le vendeur entre bien dans le cadre du projet de reconstruction de la cité Léo Saignat dans le quartier Saint Augustin, en lien avec l'opération NEUROCAMBUS, et permettra le cas échéant au Centre Hospitalier Charles Perrens venant se substituer à Domofrance de réaliser sa nouvelle crèche après cession au bénéfice de Domofrance de son terrain situé à l'angle des rues Bethmann et du Tauzin.

DECIDE

Article 1 : La cession en l'état actuel et sans recours contre le vendeur des parcelles bâties cadastrées ID 363 et 387 pour 2 528 m² environ, situées rue du Tauzin à Bordeaux est consentie à la SA d'HLM DOMOFRANCE, dont le siège social est situé 110 avenue de la Jallère à Bordeaux, ou au Centre Hospitalier Charles Perrens qui viendrait à se substituer à elle moyennant le prix de 460 000 euros net vendeur qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine étant précisé que ladite mutation ne rentre pas dans le champ d'application de la TVA.

Article 2 : La recette correspondante sera imputée au Budget Principal de l'exercice en cours (chapitre 77, compte 775, fonction 8240, CRB A430).

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de cession et tous autres documents afférents à cette transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 NOVEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 4 NOVEMBRE 2010

M. JEAN TOUZEAU